

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

1° - CONTRATS TERRITORIAUX:

Le Conseil municipal a approuvé le projet de contrat territorial entre le département de la Lozère et la Commune et qui s'articule comme suit :

- Enfouissement des réseaux du hameau de Currières :

Montant prévisionnel du projet : 23.070 €

Subvention du Département: 8.075 € (35%)

- Travaux de voirie :

Montant prévisionnel : 47.377 €

Subvention du Département : 18.591 € (40%)

2°) –MISE AUX NORMES DES CAPTAGES:

Le Conseil municipal a validé l'adjudication à l'entreprise ROUVIERE Francis des travaux de mise aux normes des 7 captages de la Commune, et ce pour un coût total de 211.051,00 € HT, soit 253.261,60 € TTC.

Après prise en compte des subventions obtenues, la participation financière de la Commune s'élèvera à la somme de 42.210,20 €.

3°) – FONDS DE CONCOURS:

Le Conseil municipal a validé, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux du hameau de Currières, le principe du versement du fonds de concours à sa charge, en une seule fois et après achèvement des travaux.

4°) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS):

Le Conseil municipal a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif qui lui était soumis par la Communauté de communes au titre de l'exercice 2016.

5°)- SUBVENTIONS :

Le Conseil municipal a décidé, pour l'exercice 2018, d'allouer les subventions suivantes :

- Les Randounaires de Cassagnas : 100 €
- Les Restos du Cœur : 150 €
- Le Foyer Socio-éducatif du Collège des Trois Vallées : 150 €
- L'Association sportive du Collège des Trois Vallées : 100 €
- Les Amis de l'Ecole laïque de Florac : 150 €
- L'Association Barre Tonique : 100 €

Le Maire,

Jean WILKIN